

L'AMELIORATION DES OVINS D'MANE DANS LA REGION DE OUARZAZATE

Par : - Dr Ahmed EZZAHIRI
- Abdelaziz EIMAGHRAOUI
- M'hamed LEDMAOUI

1984

INTRODUCTION

La race ovine D'Mane constitue la race des palmeraies du Sud Marocain. Elle forme la base de l'élevage sédentaire dans la région. Elle se rencontre principalement dans les vallées du Draa, Mgouna, Dades et de Todgha. L'effectif total dans la région de Ouarzazate est estimé à 120.000 têtes dont 38.000 têtes environ sont localisées dans la vallée du Drâa.

Les troupeaux constituant cette race sont de petite taille et comptent rarement plus d'une dizaine de têtes par exploitation. Cette taille est liée étroitement à la surface agricole cultivée de l'exploitation.

I. Caractéristiques morphologiques de la race D'Mane

Les ovins D'Mane sont de taille relativement petite. La tête est fine et étroite ; le profil est légèrement busqué chez la femelle, nettement chez le mâle avec parfois un plissement de la peau sur le chanfrein.

Les mâles et les femelles n'ont pas de cornes; ont des oreilles longues et tombantes. Le cou est long et porte souvent des pendeloques. Les aplombs sont défectueux et la poitrine est étroite et peu profonde. La toison n'a pas de couleur unique, on trouve du blanc, du noir et toutes les couleurs intermédiaires possibles.

La race D'Mane est caractérisée par une très faible production de laine.

II. Mode de conduite de la race D'Mane

Les animaux D'Mane sont élevés en stabulation permanente, en troupeau sans distinction de sexe ni d'âge, dans la majorité des exploitations. La lutte n'est assurée, dans la plupart des cas, que par de jeunes antenais ; qui peuvent saillir même la femelles de même paternité (sœur, mère...).

Ce mode d'élevage a des conséquences désastreuses qui se manifestent par des conformations faibles et un fort taux de consanguinité.

2.1. Bâtiments

Les constructions sont en pisé et rarement divisées en boxes pour séparer les animaux selon leur sexe, âge et état physiologique. Parfois on trouve plusieurs espèces (caprins, bovins, ovins) dans un même local.

Les plans des bergeries conseillés par l'O.R.M.V.A.O. conçus pour éviter tous les problèmes résultant de ce mode d'élevage adopté par de nombreux éleveurs (annexe 1).

2.2. Alimentation

Les aliments sont apportés à la bergerie, leur nature est commune à toutes les exploitations à savoir (la luzerne verte, le foin de luzerne, les dattes de mauvaises qualités, la paille, les rafles du maïs, les adventices et l'orge).

L'alimentation du troupeau est exclusivement assurée par l'exploitation. En général on note deux périodes différentes dans le calendrier alimentaire du troupeau.

2.2.1. Période d'Octobre à Février

La production de la luzerne verte est faible voire quelques fois nulle. La ration alimentaire est constituée de foin de luzerne et de la paille, complétée avec les déchets de dattes. Certains éleveurs donnent de la pulpe sèche de betterave. Cette période est défavorable pour les animaux.

2.2.2. Période de Mars à Septembre

Pendant cette période, la luzerne verte constitue la ration de base. Elle est distribuée à volonté. Le concentré apporté est constitué par les déchets de dattes. Au cours de cette période, les adventices ou mauvaises herbes sont distribués aussi aux animaux. Une partie de la luzerne verte est conservée sous forme de foin pour être utilisée pendant l'hiver.

Les aliments sont distribués 2 à 3 fois par jour, en commun pour tout le troupeau.

III. Aptitudes de la race D'Mane

3.1. Performances de reproduction

Malgré ses caractéristiques morphologiques instables, la race D'Mane est réputée pour ces performances de reproduction intéressantes, notamment sa haute prolificité et son aptitude à mettre bas 2 fois par an.

Cette race est réputée également par sa précocité sexuelle qui la classe en tête des races précoces dans le monde. Les premières saillies fécondantes peuvent avoir lieu dès l'âge de quatre mois (Harrouni 1977, Bouix et Al 1974).

La brebis D'Mane n'a pas de saison de lutte bien définie. De ce fait, elle est apte à se reproduire durant toute l'année. Néanmoins, il y a deux périodes dans l'année où il y a une forte proportion d'agnelage, l'automne et le printemps (Arif 1978, Harrouni 1977).

3.2. Performances pondérales

La race D'Mane a l'inconvénient de produire des agneaux de mauvaise conformation ayant une vitesse de croissance relativement faible. Le poids des agneaux à la naissance varie de 1,5 kg à 3 kg. Ce poids est plus faible pour les agneaux issus de naissances multiples. Par contre, les agneaux nés simples ont toujours un poids relativement important (Arif 1978, séminaire D'Mane 1980).

Conclusion

A travers cet aperçu, on constate que les ovins D'Mane sont caractérisés par des potentialités de reproduction très importantes. Mais malheureusement de très mauvaise conformation. Aussi, et en vue d'améliorer les performances pondérales de cette race tout en préservant ses qualités reproductives, l'O.R.M.V.A de Ouarzazate a décidé de créer une Station d'amélioration ovine à Skoura en 1972, puis une autre Station à Tinzouline en 1980.

IV. Actions de l'ORMVAO

4.1. Stations d'amélioration ovine

4.1.1. Présentation des Stations

En 1972, l'O.R.M.V.A.O avait créé à Skoura (située à 40 km au Nord-Est de la ville de Ouarzazate) une

Station d'amélioration ovine pour sélectionner un noyau D'Mane issu de la vallée du Drâa, améliorer ses performances et de procéder à sa diffusion auprès des éleveurs de la région.

Cette Station avait été peuplé au début par un troupeau acheté dans la vallée du Drâa (berceau de cette race) composé de 3 béliers, 26 brebis et 29 antenais et antenaises (les achats ont été effectués en tenant compte uniquement de l'appartenance au type de la race, de l'absence de cornes et de l'aptitude à donner des naissances multiples (les brebis choisies doivent être suitées).

En 1980, et suite à des problèmes d'alimentation (difficultés d'approvisionnement en aliments...), la Station d'amélioration ovine de Tinzouline est entrée en activité, son peuplement a été fait par les animaux issus de la Stadion à Skoura.

4.1.2. Mode de conduite

Le rationnement alimentaire est établi mensuellement selon le sexe, l'âge et l'état physiologiques des animaux. La lutte se fait deux fois par an selon un programme préétabli. Les chaleurs sont détectées par un bélier vasectomisé.

Pendant l'agnelage, les agneaux ainsi que leurs mères sont pesés juste après la mise bas ; les produits sont également pesés à des âges types.

La sélection des agneaux se déroule deux fois par an, à l'âge de 3 mois et à une année. Les animaux non sélectionnés sont réformés et vendus pour la boucherie.

Les antenaises de remplacement sont sélectionnées selon les critères suivants :

- Naissances multiples ; les antenaises issues de naissances doubles ou multiples sont sélectionnées ; les autres sont réformées.
- Vitesse de croissance ; les antenaises qui ont atteint une taille et un poids permettant des portées multiples.

Les brebis sont sélectionnées selon :

- le nombre de jeunes sevrés par brebis,
- l'intervalle entre mise bas ;

Les béliers sont sélectionnés selon la :

- vitesse de croissance avant le sevrage,
- vitesse de croissance après le sevrage,
- Naissance multiple.

4.1.3. Résultats

a. Evolution du troupeau

Cette évolution est caractérisée par une augmentation très importante de l'effectif global qui passe de 99 têtes en 1972 à 315 têtes en 1983 (figure 1).

b. Prolificité

La prolificité est passée de 176 à 239 % pour les multipares et de 150 à 217% pour les primipares respectivement en 1972 et 1982 (tableau 1). Il faut noter que les prolificités obtenues pendant l'agnelage d'Automne sont inférieures à celles de l'agnelage du Printemps.

c. Performances pondérales

Le poids vif moyen des agneaux à la naissance est passé de 2,14 kg en 1973 à 2,97 kg en 1980 pour les naissances simples et de 1,80 kg à 2,42 kg pour les naissances triples. Le poids au sevrage est passé de 16.20 kg en 1972 à 20.46 kg en 1980 pour les naissances simples et de 11,70 kg à 17,52 kg pour les naissances triples.

Conclusion

Les résultats obtenus dans la Station sont relativement très importants et ont permis de passer à la seconde étape qui est la diffusion des animaux reproducteurs sélectionnés auprès des éleveurs de la région.

4.2. Vulgarisation des animaux issus de la Station

4.2.1. Objectifs

La vulgarisation des animaux de race D'Mane a pour objectif l'amélioration de la rentabilité de l'élevage D'Mane par la production d'animaux mieux performants, qui peuvent être diffusés par les éleveurs eux-mêmes à l'échelle de toute la région. Ceci ne pourrait être réalisé que par la fourniture simultanée de reproducteurs sélectionnés.

Tableau 1 : Evolution de la prolificité aux Stations d'amélioration Ovine

Années	Multipares		Primipares	
	Printemps	Automne	Printemps	Automne
1972	-	164,29	-	-
1973	176,00	208,00	150,00	140,00
1974	200,00	186,64	176,73	150,00
1975	169,70	187,30	133,33	160,00
1976	182,77	170,68	156,76	125,00
1977	192,16	177,08	169,23	147,37
1978	195,00	193,00	175,00	170,00
1979	207,00	-	181,00	-
1980	231,00	-	216,00	-
1981	230,00	-	218,00	-
1982	239,90	200,25	217,90	185,75

N.B : Les agnelages n'ont pas eu lieu en automne de 1979 et 1980 pour des raisons de disponibilités alimentaires.

Tableau 2 : Evolution des poids vifs des agneaux (en kg) et du gain moyen quotidien (en G/J) en 1973 et 1980

Années	Catégories	Poids à la naissance			Poids à 10 jours			Poids à 30 jours			Poids à 90 jours			GMQ 10/30	GMQ 30/90
		Poids (kg)	N	(s)	Poids (kg)	N	(s)	Poids (kg)	N	(s)	Poids (kg)	N	(s)		
	Simple	2.14	17	(0.78)	4.17	16	(1.34)	7.50	14	(1.5)	16.20	14	(2.96)	171	160,2
1973	Double	1.69	54	(0.59)	3.24	48	(1.09)	5.64	43	(1.32)	14.30	41	(2.08)	127	147,0
	Triple	1.80	18	(0.54)	3.40	14	(1.67)	5.30	14	(1.71)	11,70	12	(2.98)	96	107,0
	Simple	2.97	21	(0.40)	5.26	20	(0.50)	8.90	20	(1.06)	20.46	20	(2.60)	182	192
1980	Double	2.72	98	(0.33)	5.01	93	(0.64)	8.48	85	(0.85)	18.49	83	(1.80)	180	167
	Triple	2.42	67	(0.20)	4.78	64	(0.60)	8.00	61	(1.20)	17.52	58	(2.21)	161	159

N : Nombre d'observations

(s) : écart type

GMQ : gain moyen quotidien (gramme par jour)

Les éleveurs bénéficiaires des animaux de vulgarisation, répondant à un certain nombre de critères (alimentation suffisante, local adéquat, être conscient de l'intérêt de l'amélioration génétique), sont liés à l'O.R.M.V.A. par un contrat que chacun doit respecter pour remplir ses engagements (annexe 2).

4.2.2. Résultats obtenus chez les éleveurs bénéficiaires des animaux de vulgarisation

a- Répartition des animaux de vulgarisation

Les éleveurs choisis reçoivent chacun, quatre femelles primipares pleines au prix unitaire de 300 DH avec un bélier donné gratuitement. Ce nombre d'éleveurs bénéficiaires et d'animaux sont consignés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Nombre d'animaux sélectionnés vulgarisés et le nombre de bénéficiaires

Années	Males	Femelles	Total	Nombre d'éleveurs bénéficiaires
1978	4	16	20	4
1979	29	24	53	29
1980	24	27	51	32
1981	22	12	34	21
1982	33	19	52	24
1983	28	-	28	28

b- Prolificité

Le taux moyen de prolificité chez les animaux de vulgarisation est de 191 % pour les animaux diffusés en 1978 et de 200 % pour ceux rétrocedés en Décembre 1980 (tableau 4).

Tableau 4 : Prolificités enregistrées dans les 3 types d'élevage

Type d'élevage	Taux de prolificité en %
Station d'amélioration (O.R.M.V.A.)	216 à 231
Elevage bénéficiant de la vulgarisation	191 à 200
Elevage de la vallée du Drâa (traditionnel)	128 à 167

c- Performances pondérales

La comparaison des performances pondérales au sevrage et à une année des produits des animaux sélectionnés de la Station, des élevages de vulgarisation et de vulgarisation et la vallée du Drâa est rapportée dans le tableau 5. Cette comparaison est faite en tenant compte du sexe et du mode de naissance des produits. Ce tableau indique qu'en général les résultats obtenus dans la Station et au niveau des élevages de vulgarisation sont similaires et dépassent très largement ceux obtenus dans la vallée du Drâa.

Tableau 5 : Comparaison des performances pondérales des trois types d'élevages

Catégories		Résultats obtenus dans la station			Résultats obtenus chez les éleveurs bénéficiant des ovins de la vulgarisation			Résultats obtenus chez les éleveurs non bénéficiaires des ovins de la vulgarisation		
		Poids au sevrage	Nombre	(s)	Poids au sevrage	Nombre	(s)	Poids au sevrage	Nombre	(s)
Simple	Mâles	21.70	10	(2.90)	20.58	13	(3.10)	14.30	15	(3.90)
	Femelles	20.00	11	(2.53)	15.50	9	(2.41)	10.70	13	(2.45)
Double	Mâles	19.80	36	(1.70)	16.30	17	(2.61)	11.0	10	(2.2)
	Femelles	18.60	49	(1.92)	12.90	19	(2.37)	10.30	13	(1.93)
Triples	Mâles	19.10	26	(2.30)	18.0	8	(3.09)	12.69	11	(2.26)
	femelles	16.60	35	(2.12)	14.20	10	(2.76)	10.50	9	(2.32)

Conclusion :

Les performances enregistrées dans la Station d'amélioration ovine de l'ORMVAO, et celles enregistrées dans les exploitations bénéficiaires des animaux sélectionnés sont sensiblement similaires et sont supérieures à celles enregistrées dans les élevages traditionnels. On note donc qu'il est possible de rentabiliser, encore davantage l'élevage ovin dans la région, mais à condition de consentir un effort considérable dans le domaine de la vulgarisation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aarif A. 1978	La place actuelle et les voies d'amélioration de la Production ovine dans le système de production de la vallée du Drâa. Mémoire du 3 ^o cycle I.A.V. HASSAN II - RABAT
Boux J.A et Al. 1974	Performances enregistrées dans les troupeaux pépinières de la race ovine D'Mane Al AWAMIA 52 P. 67-97.
HAROUNI M. 1977	Etude de quelques paramètres de reproduction chez la brebis de race D'Mane dans son berceau. Thèse de Doctorat Vétérinaire I.A.V. HASSAN II-RABAT
Ezzahiri A ; Benazzou H ; Belakhal M. 1980	Présentation de la race D'Mane dans la vallée du Drâa. Séminaire sur l'élevage ovin D'Mane 1980. ORMVA du Ouarzazate.
Ezzahiri A, Belakhal M. Benazzou H. 1980	Résultats de sélection des ovins D'Mane à la station ovine de Skoura. Séminaire sur l'élevage ovin D'Mane 1980 ORMVA
Ezzahiri A, Benazzou H ; Belakhal M. 1980	Premier bilan de la vulgarisation des géniteurs D'Mane. Séminaire sur l'élevage ovin D'Mane 1980. O.R.M.V.A. Ouarzazate.

ANNEXE 2

(Traduit de l'arabe)

Entre les soussignés ci-dessous

L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole représenté par son Directeur pour l'exécution des termes de ce contrat, d'une part :

Et Mr.....

Demeurent à.....

Commune rural :

Cercle.....

L'accord a été fait sur

Chapitre premier : Obligations de l'O.R.M.V.A.

Article 1^{er} : L'ORMVA s'engage à rétrocéder des géniteurs améliorés de race D'Mane dans le cadre du code des investissements agricoles.

Article 2^{ème} : L'ORMVA s'engage à mettre des techniciens à la disposition du contractant pour assurer l'encadrement technique d'élevage et d'amélioration génétique.

Article 3^{ème} : L'ORMVA donne au contractant toutes les informations nécessaires et suffisantes pour une meilleure conduite du troupeau.

Chapitre 2^{ème} : Obligations de contractant

Article 1^{er} : Le contractant s'engage à respecter le nombre de brebis présentées au bélier.

Article 2^{ème} : Le contractant s'engage à faciliter la tâche des techniciens de l'Office Régional pour contrôler l'exploitation et suivre les conseils utiles qui lui sont donnés.

Article 3^{ème} : Le contractant s'engage à respecter les normes de l'élevage.

Article 4^{ème} : Dans le cas de non respect de ce contrat par l'éleveur, l'aide, dont il avait bénéficié dans le cadre du code des investissements agricoles, sera retirée.

Fait à..... le.....

Lu et approuvé par le contractant

Directeur de l'ORMVA de Ouarzazate